

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
solidaire  
Transports

## Arrêté du 15 MAI 2018 relatif à la coordination de l'aéroport de Marseille-Provence à l'occasion du Grand Prix de France de Formule 1 organisé sur le circuit du Castellet

NOR : TRAA1812013A

**La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,  
chargée des transports,**

Vu le règlement (CEE) n° 95/93 modifié du Conseil du 18 janvier 1993 fixant des règles communes en ce qui concerne l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports de la Communauté, et notamment ses articles 3, 4 et 6 ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 132-4 et R. 221-12 à 15 ;

Vu l'arrêté du 22 février 2017 fixant le cahier des charges du coordonnateur ou facilitateur d'horaires désigné sur un aérodrome,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'aéroport de Marseille-Provence est qualifié, au sens du règlement (CEE) n° 95/93 modifié susvisé, d'aéroport coordonné pendant la période du 20 juin 2018, 6 heures locales au 25 juin 2018, 23h59 heures locales, au cours de laquelle le Grand Prix de France de Formule 1 organisé sur le circuit du Castellet occasionne une forte hausse de son trafic de nature à perturber sérieusement son exploitation.

#### **Article 2**

L'association COHOR est désignée coordonnateur pour l'attribution des créneaux horaires sur l'aéroport de Marseille-Provence pendant la période de coordination mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>. Elle respecte le cahier des charges fixé par l'arrêté du 22 février 2017 susvisé.

Les paramètres retenus sur l'aéroport de Marseille-Provence pour la période de coordination mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> sont notifiés par le ministre chargé de l'aviation civile au coordonnateur désigné.

### Article 3

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **15 MAI 2018**

Pour la ministre et par délégation :

Le Directeur du Transport Aérien



Marc BOREL